



General Insurance Statistical Agency

Agence statistique d'assurance générale

Agence statistique d'assurance générale (ASAG)

Plan stratégique 2010-2013

Approuvé
Le 22 juin 2010

Plan stratégique 2010-2013 de l'ASAG

TABLE DES MATIÈRES

I.	Avant-propos.....	2
II.	Mandat.....	5
III.	Énoncé de mission.....	5
IV.	Vision.....	5
V.	Valeurs fondamentales.....	6
VI.	Priorités stratégiques.....	6
VII.	Initiatives stratégiques.....	6

Agence statistique d'assurance générale

PLAN STRATÉGIQUE

2010-2013

I. AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du conseil d'administration (« le conseil ») de l'Agence statistique d'assurance générale (« ASAG »), le plan stratégique de l'ASAG pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013. Aidé de son comité responsable de la planification stratégique, le conseil s'est penché sur la mise en œuvre du premier plan stratégique de l'ASAG, adopté à l'égard de la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010, puis il a élaboré le plan stratégique que voici. Ce nouveau plan prend appui sur les accomplissements antérieurs de l'ASAG, tout en prévoyant les mesures que celle-ci prendra pour relever les défis auxquels elle sera confrontée ces trois prochaines années.

Organisme à but non lucratif constitué en personne morale en vertu du droit fédéral, l'ASAG a pour mandat d'assurer la gouvernance, la responsabilisation et la surveillance des plans statistiques relevant de son mandat. L'ASAG est régie par un conseil d'administration tripartite, composé de huit personnes représentant les organismes de réglementation de l'assurance, trois personnes représentant le secteur de l'assurance et deux personnes représentant le public.

Ces trois dernières années, l'ASAG a fondé ses activités sur les priorités stratégiques établies dans son plan stratégique 2007-2010, et les initiatives qu'elle a entreprises en vue d'exécuter ces priorités ont été menées à bien ou sont sur le point de l'être, tel que décrit ci-après.

Examen de la gouvernance

L'ASAG a mené un examen de son cadre de gouvernance afin de renforcer ses mécanismes de surveillance et de fonctionnement. L'examen a porté, entre autres, sur la collecte, l'analyse et la communication de données au titre du programme de renouvellement technologique mis en œuvre par le fournisseur de services statistiques de l'ASAG.

À l'issue de cet examen, l'ASAG a réorganisé sa structure de comité et décrit les rôles et responsabilités de chacun d'eux pour renforcer sa fonction de surveillance. Afin d'améliorer les procédures opérationnelles, elle a apporté des changements et des ajustements appropriés à son règlement administratif et à l'entente avec le fournisseur de services statistiques. Enfin, conformément à son engagement à l'égard de la bonne gouvernance, elle a adopté des modèles de meilleures pratiques au regard de la composition et de la formation des membres du conseil et de la relève au sein de ce dernier.

Collecte, analyse et communication des données

L'initiative axée sur la collecte, l'analyse et la communication des données a été répartie en plusieurs volets. Elle a donné lieu à un examen de la qualité des données, et les recommandations issues de cet examen ont été mises en œuvre en vue d'améliorer la qualité, l'exactitude et l'intégralité des données. De plus, l'ASAG a créé et diffusé un questionnaire sur les plans statistiques automobiles (« PSA ») à l'intention des assureurs que ces derniers peuvent remplir en ligne. Les réponses à ce questionnaire ont servi à formuler des pratiques exemplaires et à communiquer celles-ci aux assureurs dans le but de rehausser la qualité des rapports. Un volet a eu pour objet de cerner des indicateurs et des seuils par rapport auxquels mesurer le rendement du fournisseur actuel de services relatifs aux plans statistiques en ce qui concerne l'intégralité et la fiabilité des données, de même que l'actualité et la qualité des tableaux.

Le volet relatif aux services actuariels a eu pour but de retenir de tels services pour l'ASAG, afin d'améliorer la fiabilité et l'intégrité de ses tableaux et rapports.

Un programme pluriannuel de renouvellement technologique a été lancé en 2006 pour moderniser l'infrastructure technologique et les systèmes informatiques de traitement des données que le fournisseur de services relatifs aux plans statistiques utilise en vue de recueillir des données et produire des tableaux et des rapports pour l'ASAG. Sa première étape a consisté à actualiser le système des PSA, surtout en ce qui a trait à la collecte de données – elle s'est achevée en juin 2008 avec le lancement du nouveau système. Sa seconde étape, qui a démarré en avril 2008, a principalement trait à la production de données – elle devrait être achevée d'ici mars 2011, lorsque des essais parallèles des ancien et nouveau systèmes de production de tableaux auront été effectués.

Rationalisation des données

Les modalités de l'initiative de rationalisation des données prévoyaient l'exécution d'un examen visant à favoriser la rationalisation et l'harmonisation des données statistiques recueillies. À cette fin, l'ASAG a retenu les services d'un consultant externe qu'elle a chargé de procéder à un examen critique des données qu'elle recueille et des besoins des organismes de réglementation.

Des consultations avec le secteur de l'assurance tenues dans le cadre de cette initiative ont mené à la création de groupes de travail mixtes (composés de représentantes et représentants des organismes de réglementation et des assureurs) chargés de proposer des solutions de rechange et d'effectuer des analyses coûts-avantages des changements envisagés concernant les PSA et l'information financière.

Relations et communications avec les intervenants

L'initiative relative aux relations et communications avec les intervenants a abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication pluriannuel. Ce plan identifie les intervenants de l'ASAG et recommande le genre de renseignements à leur communiquer, ainsi que le mécanisme de communication à utiliser à cet égard. Conforme aux valeurs fondamentales de l'ASAG, ce plan vise avant tout à établir de bonnes relations avec les intervenants, à cerner et adopter des modes appropriés de diffusion de données

statistiques, et enfin à faire connaître le déroulement des initiatives de l'ASAG touchant de telles données. L'ASAG a donc affiché sur son site Web des renseignements de haut niveau concernant ses plans statistiques, afin de favoriser la compréhension et l'utilisation des données recueillies.

Les priorités stratégiques et les initiatives que l'ASAG énonce dans son plan stratégique 2010-2013 appuient l'exécution de son mandat comme de sa mission et serviront de fondement à ses activités au cours des trois années à venir.

Le président de l'Agence statistique d'assurance générale,
au nom du conseil d'administration

Arthur Hagan

II. MANDAT

Le mandat – ou l’objet – de l’ASAG est le suivant :

Recueillir et rendre accessibles les données statistiques nécessaires à l’établissement d’un marché prospère, ouvert et souple pour le secteur de l’assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD »).

III. ÉNONCÉ DE MISSION

L’énoncé de mission suivant décrit la manière dont l’ASAG remplit son mandat :

Nous assurons la surveillance efficace des plans statistiques et des données d’assurance qui s’y rapportent, en veillant à la production efficace de renseignements récents, fiables et exacts.

Le mandat de l’ASAG détermine et oriente ses activités. La portée de ce mandat a été élargie par l’inclusion de la notion de renseignements « récents ».

L’ASAG agit en tant qu’agent statistique des organismes de réglementation de l’assurance participants sur l’ensemble du Canada. Pour l’aider à remplir son mandat et sa mission, l’ASAG a créé un forum favorisant la discussion, l’harmonisation et la priorisation des données d’assurance, en veillant à ce que les données prescrites soient rendues accessibles d’une manière rapide et efficace. En outre, l’ASAG régit la collecte, l’analyse et la présentation des données d’assurance, de manière à garantir leur exactitude et leur fiabilité.

IV. VISION

La vision ci-après sous-tend l’orientation générale des activités de l’ASAG et résume ce à quoi celle-ci aspire. Le but de l’ASAG est de produire de manière efficace des données fiables de première qualité.

La vision de l’ASAG est la suivante :

Être un organisme crédible et efficace.

V. VALEURS FONDAMENTALES

Tout organisme est guidé par une série de valeurs fondamentales. Ces valeurs définissent sa façon de travailler, ainsi que ses relations avec ses membres, ses intervenants et ses fournisseurs de services. L'ASAG a ajouté la notion de « souplesse » à ses valeurs fondamentales.

L'ASAG s'est engagée à respecter les valeurs suivantes :

- **Exactitude**
- **Fiabilité**
- **Efficience**
- **Transparence**
- **Souplesse**

VI. PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Afin d'atteindre son but, l'ASAG s'est fixé les trois priorités stratégiques suivantes pour les trois années à venir :

- 1) *diriger efficacement ses activités, notamment en matière de plans statistiques;*
- 2) *promouvoir la collecte et la production harmonisées de données exactes et fiables;*
- 3) *continuer de forger de bonnes relations avec ses intervenants.*

VIII. INITIATIVES STRATÉGIQUES

Conformément à ses priorités stratégiques, l'ASAG mènera à bien les initiatives suivantes cours des trois prochaines années :

- 1) *Diriger efficacement ses activités, notamment en matière de plans statistiques.*
 - a) mettre au point et adopter des mécanismes permettant de mesurer jusqu'à quel point l'ASAG réussit à remplir son mandat;
 - b) clarifier et communiquer les rôles des intervenants clés dans les activités de gouvernance de l'ASAG et leurs relations entre eux;
 - c) élaborer et mettre en œuvre un système plus efficace relatif au frais de déficience;

d) produire et mettre en œuvre un plan visant à aider les intervenants clés dans les activités de gouvernance de l'ASAG à mieux comprendre les données recueillies aux fins des plans statistiques et présentées dans ceux-ci.

2) *Promouvoir la collecte et la production harmonisées de données exactes et fiables.*

- a) mener à bien l'initiative de rationalisation des données visant à modifier les plans statistiques automobiles et à recueillir des renseignements d'ordre financier;
- b) examiner et modifier les tableaux et rapports produits par l'ASAG en vue de répondre aux besoins des organismes de réglementation et du secteur de l'assurance;
- c) mettre en place des moyens plus conviviaux permettant aux organismes de réglementation et au secteur de l'assurance d'accéder aux tableaux et rapports de l'ASAG;
- d) définir et adopter un rôle, des processus et des procédures plus efficaces relatifs à la vérification et à l'approbation actuarielles, afin de renforcer la fiabilité des tableaux et rapports de l'ASAG;
- e) continuer d'améliorer les systèmes de technologie de l'information, afin de rehausser la qualité, l'exactitude, l'accessibilité et la fiabilité des données et la production des rapports en temps opportun.

3) *Continuer de forger de bonnes relations avec ses intervenants.*

- a) passer en revue, améliorer et mettre en œuvre le plan de communication stratégique de l'ASAG;
- b) élaborer et adopter des stratégies permettant à l'ASAG de faire un meilleur usage de son site Web pour communiquer avec ses intervenants;
- c) documenter et faire connaître les mécanismes mis au point par l'ASAG en vue de renforcer la confiance des intervenants dans la supervision des services relatifs aux plans statistiques et dans le règlement de tout conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le 22 juin 2010